



5 mai 2025

LIVRE DES ACTES DES APOTRES  
« L'obéissance à Dieu passe avant tout »

Ac 4,13-22

*Constatant l'assurance de Pierre et de Jean, et se rendant compte que c'était des hommes sans culture et de simples particuliers, ils étaient surpris ; d'autre part, ils reconnaissaient en eux ceux qui étaient avec Jésus. Mais comme ils voyaient, debout avec eux, l'homme qui avait été guéri, ils ne trouvaient rien à redire. Après leur avoir ordonné de quitter la salle du Conseil suprême, ils se mirent à discuter entre eux. Ils disaient : « Qu'allons-nous faire de ces gens-là ? Il est notoire, en effet, qu'ils ont opéré un miracle ; cela fut manifeste pour tous les habitants de Jérusalem, et nous ne pouvons pas le nier. Mais pour en limiter la diffusion dans le peuple, nous allons les menacer afin qu'ils ne parlent plus à personne en ce nom-là. » Ayant rappelé Pierre et Jean, ils leur interdirent formellement de parler ou d'enseigner au nom de Jésus. Ceux-ci leur répliquèrent : « Est-il juste devant Dieu de vous écouter, plutôt que d'écouter Dieu ? À vous de juger. Quant à nous, il nous est impossible de nous taire sur ce que nous avons vu et entendu. » Après de nouvelles menaces, ils les relâchèrent, faute d'avoir trouvé le moyen de les punir : c'était à cause du peuple, car tout le monde rendait gloire à Dieu pour ce qui était arrivé. En effet, l'homme qui avait bénéficié de ce miracle de guérison avait plus de quarante ans.*

Malheureusement, les autorités religieuses du peuple d'Israël n'ont pas su interpréter les signes qui s'offraient si clairement à leurs yeux : des hommes sans éducation et sans culture, qui étaient en même temps de courageux disciples de Jésus, proclamaient avec autorité ; le signe évident de la guérison du paralytique, qui s'était entre-temps répandu dans tout Jérusalem, était indéniable. Mais leur aveuglement était profondément enraciné, et il est à craindre que certains d'entre eux aient été « volontairement aveugles », c'est-à-dire qu'ils ne voulaient plus voir, quoi qu'il arrive. Les autorités religieuses n'ont pas eu d'autre choix que d'ordonner aux apôtres « de ne pas parler ni enseigner au nom de Jésus ».

Cette interdiction signifiait un dépassement flagrant des limites de leur autorité. En effet, la légitimité de l'autorité religieuse ne découle pas d'elle-même, mais du mandat divin et de la conformité à sa volonté. Si ces conditions ne sont pas remplies, ceux qui s'y soumettent normalement ne peuvent pas leur obéir. Si les ordres de personnes

en principe autorisées se révèlent contraires à la volonté de Dieu, ils ne peuvent en aucun cas être obéis. Si l'on y obéit, on se rend complice et l'on finit par agir contre le Seigneur, même si ce n'est pas intentionnel. L'autorité religieuse n'est pas un régime absolu auquel il faut se soumettre inconditionnellement, mais un service de la vérité. Il en était ainsi à l'époque et il en est ainsi aujourd'hui.

Par conséquent, les apôtres ne se soumettent pas aux interdictions du Sanhédrin et ne se laissent pas intimider par ses menaces, d'autant plus fortes que les autorités craignent la réaction du peuple.

C'est dans ce contexte que Pierre et Jean ont prononcé ces paroles décisives qui peuvent encore s'appliquer aujourd'hui dans la crise existentielle de l'Église : « *Est-il juste devant Dieu de vous écouter, plutôt que d'écouter Dieu ? À vous de juger.* »

Toute obéissance humaine a une limite lorsqu'elle entre en conflit avec Dieu. Cela s'applique à tous les domaines de la vie, et en particulier à la vie religieuse. Cela vaut la peine de le répéter, car des malentendus surgissent souvent à ce sujet : obéir à des ordres qui vont à l'encontre de sa conscience n'est pas une vertu. Cela vaut également pour la sphère politique : Dieu est le Seigneur de la vie, et c'est à Lui seul qu'il faut obéir de manière absolue et dans toute la mesure du possible !

C'est pourquoi les apôtres ont rejeté à juste titre les ordres du Sanhédrin, car, comme le montre la lecture de ce jour, les autorités religieuses n'ont pas le droit de leur interdire d'annoncer le Seigneur. Pierre et Jean leur donnent une réponse très astucieuse en leur disant qu'ils doivent eux-mêmes juger s'il est juste aux yeux de Dieu de leur obéir plutôt qu'à Dieu.

Les deux apôtres insistent de manière très convaincante sur le fait qu'ils ne peuvent parler que de ce qu'ils ont vu et entendu. Ils sont attachés à la vérité et à l'ordre de Dieu, et rien ni personne ne peut les empêcher d'annoncer le Seigneur, même au prix de leur vie.

Nous pouvons nous arrêter un instant pour nous poser la question suivante : que se serait-il passé si les apôtres avaient obéi, s'ils avaient cessé de proclamer l'Évangile et de faire des miracles au nom de Jésus par fausse obéissance aux autorités de l'époque ? La réponse serait tragique !

Après tout, le Sanhédrin a dû les relâcher. Malheureusement, ils ne l'ont pas fait par conviction, mais par peur du peuple. La proclamation de l'Évangile devait continuer. Même si toutes les puissances des ténèbres se levaient pour l'empêcher, Dieu est le

Seigneur et il saura surmonter tous les obstacles mis sur le chemin des apôtres, hier comme aujourd'hui.

---

Méditation sur la lecture du jour : <https://fr.elijamission.net/2022/05/02/>

Méditation sur l'Évangile du jour : <https://fr.elijamission.net/2024/04/15/>